



## Carton rouge à M. Paecht pour sa gestion !

**Au fil des délibérations du conseil municipal du mandat de M. Paecht...**

### Histoire d'eau

- 23 juin 2003 : Vote de l'avenant n° 3 au contrat d'affermage de la SEERC qui inclut le coût du remplacement des branchements en plomb dans le prix de la consommation d'eau... **mais uniquement... sur le domaine public !**

Conséquence pour les lotissements anciens : les consommateurs, qui paient déjà ce remplacement dans leur facture d'eau, devront assurer à leurs frais ces travaux de leur domicile à la limite du domaine public. **Ils les paieront donc deux fois !**

### Histoire d'un hôtel

- 19 septembre 2002 : Autorisation de signature d'un compromis de vente avec "Constructa Promotion" en vue de la réalisation d'un hôtel haut de gamme. Le compromis précise que **"les biens ne seront grevés d'aucune servitude"**. Le maire semble ignorer qu'on passe au-dessus de deux lignes haute tension de 63 000 Volts, pourtant déjà repérées au "Marché de définition du site des ex-Chantiers".
- 10 décembre 2004 : Déplacement de la ligne haute tension située sous l'emprise du futur hôtel : **291 785 € HT à la charge... de la commune**. Le même jour, approbation de l'acte de vente "SCI ROTONDE / Ville de La Seyne" pour un terrain "libre de servitude". **Prix de vente : 941 553 € HT, soit un bénéfice pour la ville de 649 768 € HT... au lieu du million escompté !**

### Histoire des voies nouvelles du quartier de La Lune

- 21 novembre 2002 : Instauration d'une **participation pour voies nouvelles et réseaux sur l'ensemble de la commune** mettant à la charge des propriétaires les coûts d'aménagement des voies réalisées pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.
- 2 octobre 2003 : Les travaux d'infrastructure, Impasse Verlaque, Place Centrale, voie nouvelle rejoignant la Rue Nicolas Chapuis, s'élèvent à **430 320,40 € TTC** et sont mis à 100% à la charge des constructeurs (ATRIO, OPHLM, SNI).

**Jamais la mairie ne demandera le paiement aux constructeurs de cette somme !**

### Histoire du nouveau Cours Toussaint Merle

- 21 novembre 2002 : Autorisation de signature d'un **Pacte de préférence** avec "Constructa Promotion" pour la réalisation de logements sur **"le foncier lié au déplacement du Boulevard Toussaint Merle"**.

- 2 octobre 2003 : Autorisation de compromis de vente avec "Constructa Promotion" sur les abords du futur Cours Toussaint Merle (3 000 m<sup>2</sup> pour la construction de 6 000 m<sup>2</sup> de logements) pour **1 374 000 € HT (soit 1 643 304 € TTC)**.
- Entre 2005 et 2006 : infrastructures en relation avec les logements du Cours Toussaint Merle, les aménagements publics du site et la liaison avec "l'Espace Marine", pour un total de **11 295 891 € TTC**.

**Aucune participation pour voies nouvelles n'est réclamée ni à "Constructa" ni à "Espace Marine" !**

### Histoire du Parc de la Navale

- 27 février 2003 : "Groupe 6", le plus cher des trois projets présentés au jury, est désigné pour la maîtrise d'œuvre de la première tranche (Parc paysager, Place Benoît Frachon et ses abords, et l'ensemble de ses réseaux). Prix total : **10 247 029 € TTC**.
- Février 2008 : Coût total de la 1<sup>ère</sup> tranche : **13 407 434 € TTC, soit une augmentation de... plus de 25% !**

L'entretien annuel du Parc de la Navale est de **500 000 € HT** et sa consommation d'eau annuelle (bassin et canal non compris) d'environ **160 000 € HT... environ le triple de celle du Parc Fernand Braudel !**

### Histoire d'un pôle gérontologique

- 15 juin 2006 : Modification du Plan Local d'Urbanisme en vue d'**ouvrir à l'urbanisation un secteur de Mauvéou pour l'implantation d'un centre de gérontologie dans une zone à vocation pavillonnaire**. Ce centre doit compenser la disparition prévue de la résidence municipale de personnes âgées Jean-Bartolini : une partie médicalisée publique, confiée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et une partie résidentielle à un constructeur privé pour contrebalancer la perte de logements.

- 20 octobre 2004 : "Progemi" signe un compromis pour l'achat des terrains privés au prix de **59 € le m<sup>2</sup>**.

Trois ans plus tard, cette société en revend un tiers au CCAS au prix de... **87 € le m<sup>2</sup> soit un bénéfice de 270 000 € sur le dos du service public !**

Sur la partie résidentielle, le dépliant du "Groupe Omnium Finance" met en avant sur son programme résidentiel "L'Azuréenne" les mérites d'un **"investissement réussi"** et l'opportunité d'un **"placement idéal, sûr, rentable à court terme"**... Par rapport au foyer-résidence municipal, aucun service d'assistance et de restauration, des loyers plus chers et aucune prise en charge de l'eau et de l'électricité...

**Résidence pour personnes âgées ou spéculation immobilière pour investisseurs privés ?**